

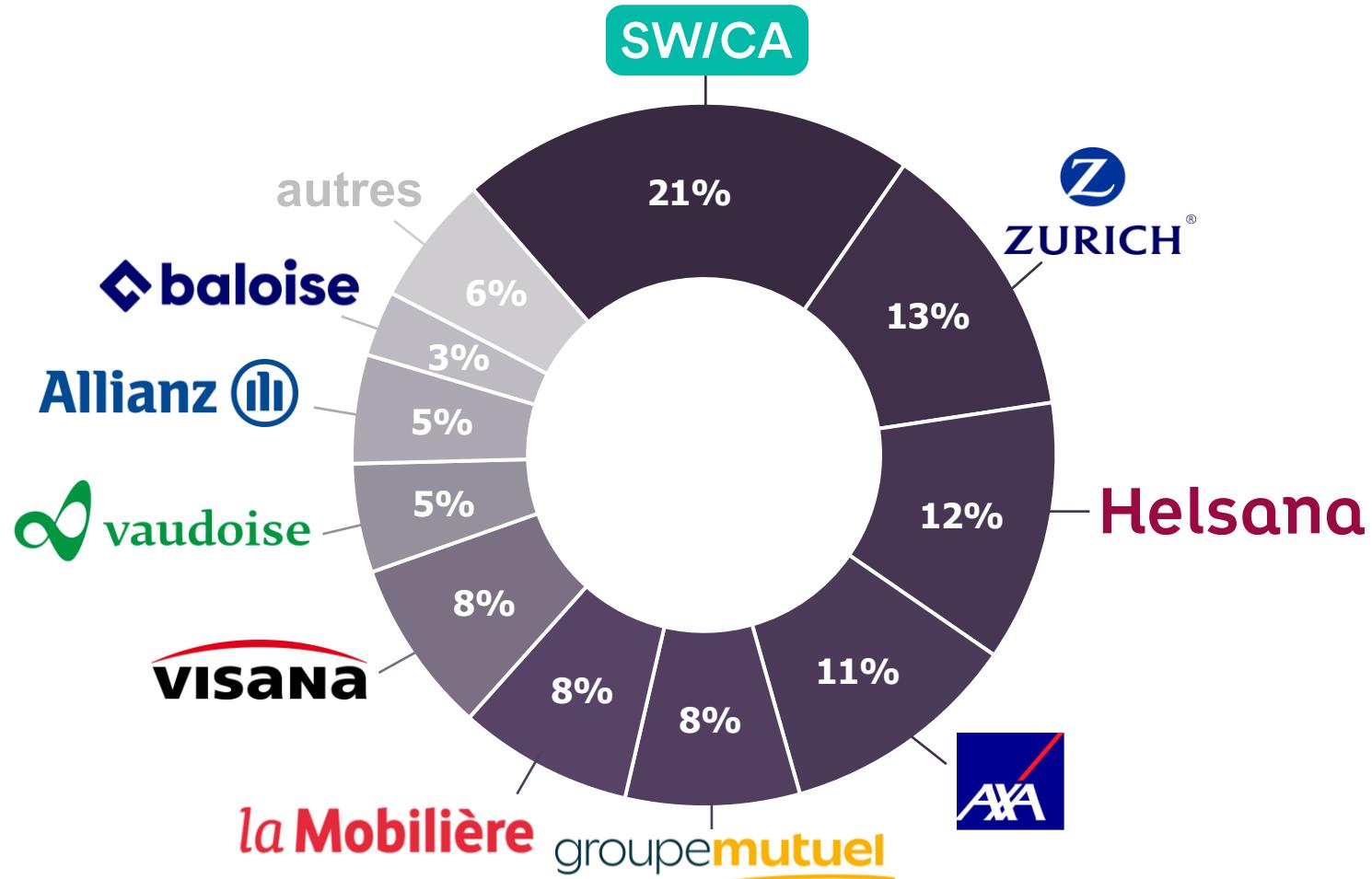


Indemnités journalières en cas de maladie: assumer les responsabilités dans un esprit partenarial

Reto Dahinden – membre du comité directeur de l'ASA, CEO de SWICA Organisation de santé

Assurances d'indemnités journalières en Suisse

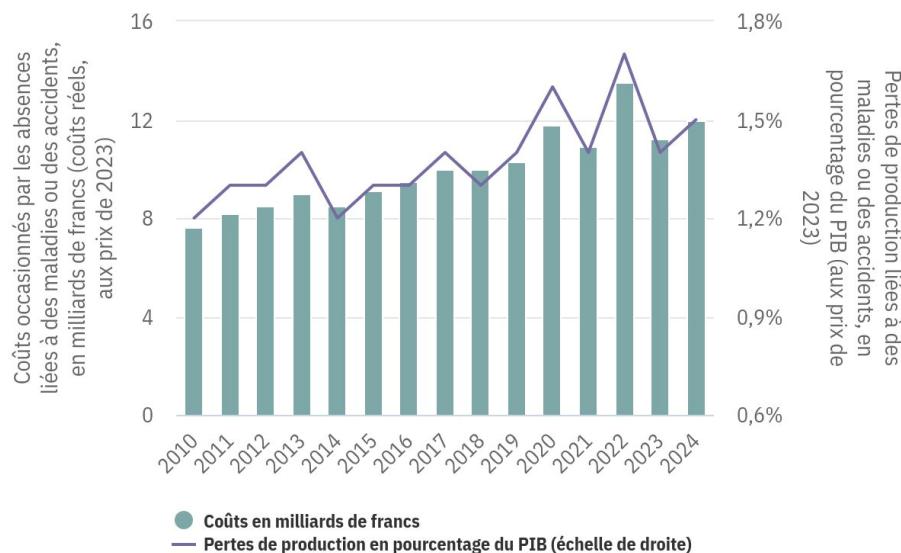
Parts de marché des assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie



Les absences pour cause de maladie ou d'accident entraînent des coûts économiques élevés

Évolution des coûts et des pertes de production liés aux absences pour cause de maladie ou d'accident

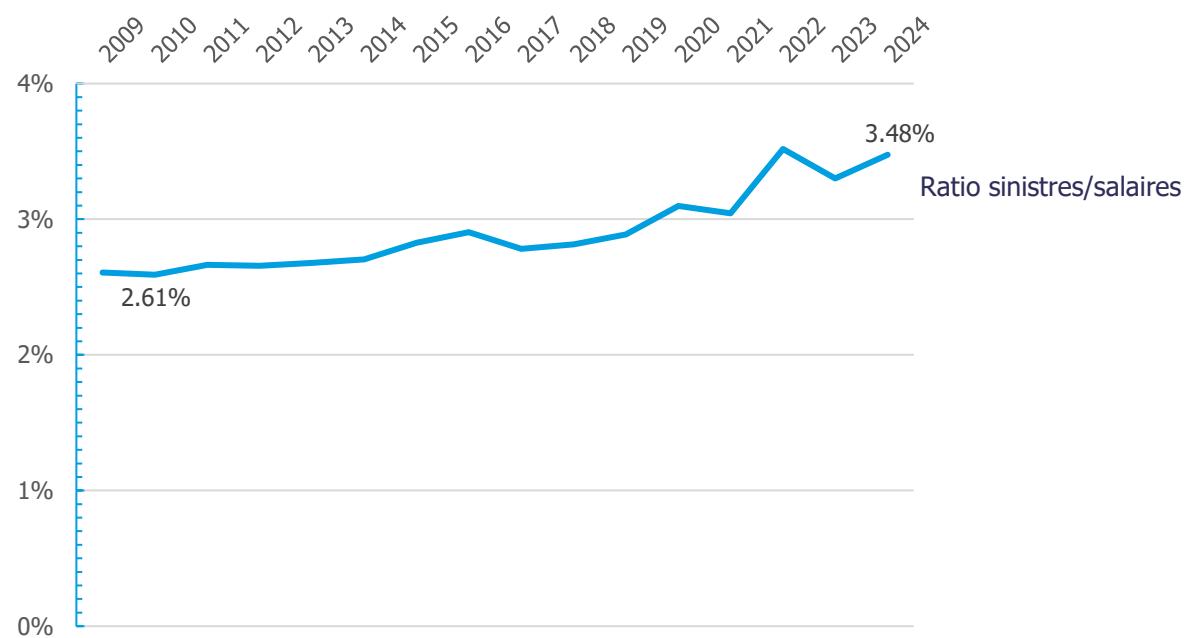
- En 2024, les absences pour cause de maladie ou d'accident ont coûté près de 12 milliards de CHF.
- Par rapport à 2010, cela représente 4,4 milliards de CHF supplémentaires par an, soit une progression de 25% en pourcentage du PIB.
- Ce chiffre ne comprend pas les frais supplémentaires générés aux entreprises du fait des mesures organisationnelles ainsi induites.



Source: OFS, BAK Economics / traitement par [Die Volkswirtschaft](#), 2025

Évolution du rapport entre les prestations versées et la masse salariale assurée, exemple de l'assureur d'indemnités journalières SWICA

- Le rapport entre les masses salariales assurées et les prestations versées s'est apprécié de 35% environ au cours des 15 dernières années.
- Les diagnostics de «maladies mentales» ont augmenté de près de 60%.



Source: SWICA, 2025

Pont entre l'obligation des employeurs et les assurances sociales

Sécurité en cas d'absence pour cause de maladie

Indemnités journalières en cas de maladie

Employeur

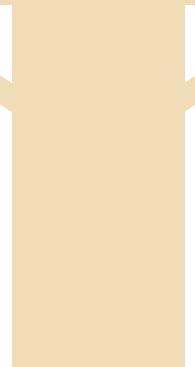
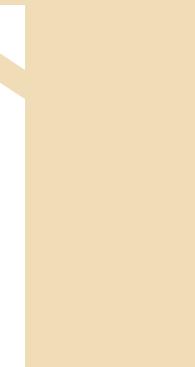
Obligation de poursuite
du versement du salaire

Rente AI et LPP

Axe
temporel

Des piliers solides pour un pont résistant

Chaque pilier contribue à la stabilité des indemnités journalières en cas de maladie.



Convention de libre passage

Le secteur régit les obligations dans un esprit partenarial entre les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie.

Influence directe via des mesures de prévention et une bonne coopération lors de la réinsertion

Gestion de la santé en entreprise et programme de réadaptation (*care management*) ainsi que collaboration avec Compasso, l'USAM et l'UPS.

Bases légales

Autant de dispositions légales que nécessaire pour garantir des solutions viables et une coopération harmonieuse.

Comment nous relevons ces défis

Ce que nous modifions ensemble:

Convention de libre passage à partir de 2027:

- Obligation d'avance de prestations**
En cas d'incertitudes sur l'assureur tenu de prendre en charge les sinistres en cours à la suite d'un changement d'assureur ou d'employeur, l'ancien assureur avance alors les prestations.
- Garantie d'assurance pour les entreprises en cas d'absence de contrat sans faute de leur part**

Les employeurs qui se retrouvent sans contrat sans qu'ils en soient responsables sont attribués d'office à un assureur d'indemnités journalières en cas de maladie, signataire de la CLP. Condition expresse: employeurs qui, sans faute de leur part, n'ont pas (ou plus) d'assurance IJM selon la LCA ou qui sont confrontés à une augmentation de primes de plus de 200 pour cent et ont été refusés par au moins trois assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie.

Nos engagements:

- Bases décisionnelles et processus transparents**
- Mesures de communication et de sensibilisation**
- Développement de la gestion de la santé en entreprise**
- Renforcement de l'identification précoce et des mesures de réinsertion**

Un bon accompagnement par l'assureur permet d'attaquer le problème à sa racine

Recouvrer la santé ou vivre le mieux possible avec le handicap

- Programme de réadaptation (*care management*) en cas de maladie pour stimuler le processus de guérison et apporter un soutien au niveau des démarches administratives
- Si nécessaire, aide à la reconversion professionnelle afin de permettre l'exercice d'une autre activité dans un autre environnement



Rester en bonne santé

- Organisation de journées consacrées à la santé mentale
- Soutien aux collaborateurs qui traversent une mauvaise passe afin de prévenir à temps le développement d'une maladie

Décompte correct des prestations

Soutien en cas de maladie afin que le décompte des prestations soit effectué correctement et en temps voulu



«Dans une époque où tout va très vite, une collaboration dans un esprit partenarial entre tous les acteurs nous permet de réagir aux changements avec rapidité, souplesse et méthode.»

Reto Dahinden, membre du comité directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA et CEO de SWICA Organisation de santé